

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 14 avril 2020** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

L'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permet aux municipalités de tenir les séances à huis clos et autorise les élus à y prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication (téléphone, visioconférence, facetime, etc.).

Lors de la séance du conseil du mardi 14 avril 2020, à 19 h 30, les élus siégeront à distance, par vidéoconférence, et la séance sera webdiffusée.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**

Retour sur la pandémie, rappel des consignes gouvernementales, la SQ interviendra, il est primordial de respecter les règles, de distanciation sociale, remerciements et félicitations d'usage à nos citoyens qui travaillent dans les hôpitaux

Question : Ouverture prochaine du Pinnacle, uniquement pour les résidents de la MRC de Coaticook;
Classique de golf du maire remise à 2021

La ville débutera sous peut le lavage des rues, la vie municipale doit continuer

- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

5.1 Vincent Brochu

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5.2 Sylviane Ferland

5.3 Guylaine Blouin

5.4 Denis Hébert

5.5 Gaétan Labelle

5.6 Guy Jubinville

6. FINANCES

6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de mars 2020

6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de mars 2020

6.3 Dépôt du rapport d'élection du trésorier au 31 décembre 2019

6.4 Résolution sur les soldes disponibles des règlements d'emprunt

6.5 Résolution attestant que les contributions distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

6.6 Suspension de l'application des frais d'administration applicables à la facturation par Hydro-Coaticook en cas de défaut de paiement et report des échéances de paiement de taxes municipales

6.7 Réquisition pour l'achat d'un nouveau serveur au montant de 15 348,91 \$ plus les taxes applicables

6.8 Dépôt d'une nouvelle programmation de travaux finale de la TECQ 2014-2018 en vue de son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de pouvoir par la suite produire la reddition de compte finale

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois de mars 2020

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

9. LOISIRS

9.1 Mandat à BC2 pour l'offre de services professionnels en architecture de paysage pour le projet d'aménagement du chillspot de la Ville de Coaticook.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Renouvellement du contrat entre la Ville de Coaticook et le Ministère des Transports du Québec en vertu duquel la Ville effectue l'entretien d'hiver et d'été des routes 141, 147 et 206 et autorisation de signature
- 11.2 Réquisition numéro 2020-13 au montant de 47 600 \$ plus les taxes applicables, pour la toiture de l'aréna Gérard-Couillard
- 11.3 Réquisition numéro 2020-14 au montant de 6 525 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation de trois thermopompes pour le pavillon Josée Bélanger au parc Laurence
- 11.4 Réquisition numéro 2020-15 au montant de 13 551,37 \$ plus les taxes applicables, pour le nettoyage et l'inspection des conduites sanitaires, unitaires et pluviales
- 11.5 Réquisition numéro 2020-16 au montant de 3 775 \$ plus les taxes applicables, pour l'élaboration d'un programme de rinçage unidirectionnel des tronçons problématiques sur le réseau de la Ville
- 11.6 Réquisition numéro 2020-17 au montant de 20 050 \$ plus les taxes applicables, pour la surveillance des travaux de désinfection de l'eau potable du secteur de Barnston
- 11.7 Réquisition numéro 2020-18 au montant de 19 660 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de modules pour le parc rouli-roulant
- 11.8 Réquisition numéro 2020-19 au montant de 6 665 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de deux monticules de baseball amovibles pour le parc de Barnston
- 11.9 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux et la fourniture d'enrobée bitumineux et la réparation du pavage de type A, B et C des rues pour l'année 2020, soit celle de la compagnie Couillard Construction Limitée au montant de 434 225 \$ plus les taxes applicables

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12.1 Approbation du rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Appui dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 19 au 25 avril 2020
- 14.2 Dépôt du rapport annuel - Application du Règlement de gestion contractuelle 2019

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

15. RÈGLEMENTS

15.1 Adoption du règlement numéro 6-1-68 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux bâtiments accessoires à une habitation »

15.2 Adoption du règlement numéro 18-28 (2020) établissant les nouveaux tarifs d'électricité rétroactivement à compter du 1^{er} avril 2020 et refondant le règlement numéro 18-27 (2019)

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

20-04-35358 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 20-04-35358

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-35359 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020

RÉSOLUTION 20-04-35359

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 mars 2020 le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 mars 2020 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

6. FINANCES

20-04-35360

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2020

RÉSOLUTION 20-04-35360

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de mars 2020 au montant total de 1 359 608,64 \$ comme si elles étaient au long reproduit;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de mars 2020 comme suit :

- Fonds administration : 1 344 124,09 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 15 484,55 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE MARS 2020

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de mars 2020.

20-04-35361

6.3 DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉLECTION DU TRÉSORIER AU 31 DÉCEMBRE 2019

RÉSOLUTION 20-04-35361

CONSIDÉRANT que l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit que le trésorier doit, le cas échéant, au plus tard le 1er avril de chaque année, déposer devant le conseil de la municipalité un rapport de ses activités prévues au chapitre XIII (Autorisation et financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants, financement des campagnes à la direction des partis politiques et contrôle des dépenses électorales) pour l'exercice financier précédent;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU que le trésorier dépose le rapport qui dû aux élections municipales du 5 novembre 2017, et indique qu'il y a eu activités de financement des partis politiques municipaux ou de candidats indépendants sur le territoire de la municipalité entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019;

ET va transmettre une copie de ce rapport et de la présente résolution au directeur général des élections.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-35362 6.4 **RÉSOLUTION SUR LES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

RÉSOLUTION 20-04-35362

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook effectue différents projets via des règlements d'emprunt approuvés par le MAMH;

CONSIDÉRANT que le montant spécifié dans le règlement d'emprunt auprès du MAMH s'appuie sur des estimations d'achat ou de travaux crédibles;

CONSIDÉRANT que le financement à long terme s'effectue à l'occasion sur des estimées finales de coût d'achat ou de travaux;

CONSIDÉRANT les sommes financées en trop, soit les soldes disponibles se doivent d'être réservées au règlement qui s'y rattache;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter que le solde du règlement d'emprunt est réservé au règlement d'emprunt numéro :

NUMÉRO RÈGLEMENT	NOM DU PROJET	MONTANT AUTORISÉ	COÛT FINAL	MONTANT FINANCEMENT	SOLDE DISPONIBLE
29-186	Réfection toiture Hôtel de Ville	204 766 \$	142 780,98 \$	145 000 \$	2 219,02 \$
29-188	Poste 120 Kv	10 567 629 \$	8 033 522,51 \$	8 221 000 \$	187 477,49 \$
TOTAL					189 696,51 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-35363 6.5 **RÉSOLUTION ATTESTANT QUE LES CONTRIBUTIONS DISTRIBUÉES POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

RÉSOLUTION 20-04-35363

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 458 164 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ses routes;

CONSIDÉRANT que le rapport totalise 795 496 \$ pour l'année 2019 et que le conseil atteste de la véracité de ses frais encourus et qu'ils ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-35364 6.6 SUSPENSION DE L'APPLICATION DES FRAIS D'ADMINISTRATION APPLICABLES À LA FACTURATION PAR HYDRO-COATICOOK EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT ET REPORT DES ÉCHÉANCES DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

RÉSOLUTION 20-04-35364

CONSIDÉRANT que le 11 mars 2020 l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2020 le gouvernement du Québec a adopté le décret numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et que le 20 mars 2020 il a adopté le décret numéro 222-2020 afin de renouveler l'état d'urgence sanitaire pour une période additionnelle de 10 jours;

CONSIDÉRANT que depuis le 13 mars 2020, la ministre de la Santé et des Services sociaux a pris une série d'arrêtés ministériels afin de protéger la santé de la population, notamment en fermant les services et activités non essentiels;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place auront des impacts sur l'économie et les finances des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire minimiser les impacts pour ses citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- De suspendre, à compter du 24 mars 2020, l'application des frais d'administration applicables à la facturation par Hydro-Coaticook en cas de défaut de paiement prévu à l'article 12.3 du Règlement numéro 18-28 (2019) et 18-28 (2020), sauf pour les dossiers judiciairisés et ce, jusqu'à ce que la présente résolution soit abrogée;
- De reporter les échéances de paiement de leurs taxes municipales prévues à l'article 9 du règlement 25 (2020) comme suit :
 - Échéance prévue le 31 mai 2020 reportée au 15 juillet 2020
 - Échéance prévue le 31 juillet 2020 reportée au 15 septembre 2020
 - Échéance prévue le 30 septembre 2020 reportée au 15 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-35365 6.7 RÉQUISITION POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU SERVEUR AU MONTANT DE 15 348,91 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLUTION 20-04-35365

CONSIDÉRANT que Ville de Coaticook désire faire l'achat d'un nouveau serveur pour les besoins des services administratifs;

CONSIDÉRANT que le trésorier a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle et a retenue celle de PC Expert au montant de 15 348,91 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier concernant l'offre de la compagnie PC Expert;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition pour l'achat d'un serveur au montant de 15 348,91 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-35366

6.8 DÉPÔT D'UNE NOUVELLE PROGRAMMATION DE TRAVAUX FINALES DE LA TECQ 2014-2018 EN VUE DE SON APPROBATION PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET DE POUVOIR PAR LA SUITE PRODUIRE LA REDDITION DE COMPTE FINALE

RÉSOLUTION 20-04-35366

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la dernière programmation approuvée comporte des coûts prévus;

CONSIDÉRANT que les travaux contenus dans la dernière programmation approuvée ne reflètent pas exactement les travaux réellement réalisés;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit déposer une nouvelle programmation TECQ 2014-2018 finale;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux finale jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux finale ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MARS 2020

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de mars 2020 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

9. LOISIRS

20-04-35367

9.1 MANDAT À BC2 POUR L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CHILLSPOT DE LA VILLE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 20-04-35367

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite aménager, avec la collaboration du comité jeunesse, un chillspot près de la Maison des jeunes;

CONSIDÉRANT que pour réaliser le tout une offre de services professionnels en architecture de paysage a été déposée pour la production du concept

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

préliminaire, l'estimation budgétaire classe C et le devis pour fins de construction du projet a été soumis par BC2;

CONSIDÉRANT que le mandat vise à réaliser le concept d'aménagement paysager du projet sur le terrain en présence des différents intervenants de la Ville et l'équipe de BC2 sur forme d'esquisse;

CONSIDÉRANT que la dépense sera payée à 50 % par le comité jeunesse et le 50 % restant sera affecté au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de mandater BC2 l'offre de services professionnels en architecture de paysage pour le projet d'aménagement du chillspot de la Ville de Coaticook pour un montant total de 6 155 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 8 avril 2020, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et d'affecter 50 % de la dépense au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

20-04-35368

11.1 RENOUELEMENT DU CONTRAT ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC EN VERTU DUQUEL LA VILLE EFFECTUE L'ENTRETIEN D'HIVER ET D'ÉTÉ DES ROUTES 141, 147 ET 206 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 20-04-35368

CONSIDÉRANT que le contrat intervenu entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Coaticook pour l'entretien par la Ville d'une partie des routes 141, 147 et 206 appartenant au provincial est échu;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat pour la période couvrant du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 avec reconduction pour 4 périodes additionnelles et successives de 12 mois chacun à moins qu'une des deux parties n'ait signifié son intention contraire par un avis écrit au moins quatre mois avant la date de chacune des reconductions;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de renouveler le contrat entre la Ville de Coaticook et le ministère des Transports du Québec en vertu duquel la Ville effectue l'entretien d'hiver et d'été des routes 141, 147 et 206 dans les limites du territoire de la municipalité pour une période d'un an, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, en contrepartie d'un montant de 140 531,88\$, avec possibilité de reconduction du contrat pour 4 périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune, au même montant pour chacune de ces années reconduites;

ET d'autoriser la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 20-04-35369** 11.2 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-13 AU MONTANT DE 47 600 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA TOITURE DE L'ARÉNA GÉRARD-COULLARD

RÉSOLUTION 20-04-35369

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit entreprendre des travaux sur la toiture de l'aréna Gérard-Couillard;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Archi Tech Design inc. au montant de 47 600 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, concernant l'offre de la compagnie Archi Tech Design inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-13 pour la toiture de l'aréna Gérard-Couillard auprès de la compagnie Archi Tech Design inc. au montant de 47 600 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 11 février 2020, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-191-2 (2019), poste budgétaire numéro 22-901-91-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 20-04-35370** 11.3 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-14 AU MONTANT DE 6 525 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE TROIS THERMOPOMPES POUR LE PAVILLON JOSÉE BÉLANGER AU PARC LAURENCE

RÉSOLUTION 20-04-35370

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook veut faire l'achat et l'installation de trois thermopompes pour le pavillon Josée Bélanger au parc Laurence;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats et installations;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Ferblanterie Edgar Roy au montant de 6 525 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Ferblanterie Edgar Roy;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-14 pour l'achat et l'installation de trois thermopompes pour le pavillon Josée Bélanger au parc Laurence, auprès de la compagnie Ferblanterie Edgar Roy au montant de 6 525 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-35371 11.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-15 AU MONTANT DE 13 551,37 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE NETTOYAGE ET L'INSPECTION DES CONDUITES SANITAIRES, UNITAIRES ET PLUVIALES

RÉSOLUTION 20-04-35371

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire effectuer le nettoyage et l'inspection des conduites sanitaires, unitaires et pluviales;

CONSIDÉRANT que la chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Beauregard Environnement ltée au montant de 13 551,37 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Beauregard Environnement ltée;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-15 pour le nettoyage et l'inspection des conduites sanitaires, unitaires et pluviales auprès de la compagnie Beauregard Environnement ltée au montant de 13 551,37 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-35372 11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-16 AU MONTANT DE 3 775 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DES TRONÇONS PROBLÉMATIQUES SUR LE RÉSEAU DE LA VILLE

RÉSOLUTION 20-04-35372

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'élaboration d'un programme de rinçage unidirectionnel des tronçons problématiques sur le réseau de la Ville;

CONSIDÉRANT que la chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie SIMO Management inc. au montant de 3 775 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie SIMO Management inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-16 pour l'élaboration d'un programme de rinçage unidirectionnel des tronçons problématiques sur le réseau de la Ville, auprès de la compagnie SIMO Management inc. au montant de 3 775 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-413-00-401.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 20-04-35373** 11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-17 AU MONTANT DE 20 050 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE DÉSINFECTION DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BARNSTON

RÉSOLUTION 20-04-35373

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire la surveillance des travaux de désinfection de l'eau potable du secteur de Barnston;

CONSIDÉRANT que la chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie EXP. au montant de 20 050 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie EXP.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mandater Les Services EXP pour la surveillance des travaux de désinfection de l'eau potable du secteur de Barnston pour un montant total de 20 050 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 17 mars 2020, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, et d'affecter la dépense à la programmation de la TECQ 2019-2023, poste budgétaire numéro 02-920-04-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 20-04-35374** 11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-18 AU MONTANT DE 19 660 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE MODULES POUR LE PARC ROULI-ROULANT

RÉSOLUTION 20-04-35374

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat de modules pour le parc rouli-roulant;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Profab 2000 au montant de 19 660 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Profab 2000;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-18 pour l'achat de modules pour le parc rouli-roulant, auprès de la compagnie Profab 2000 au montant de 19 660 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-35375

11.8 RÉQUISITION NUMÉRO 2020-19 AU MONTANT DE 6 665 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE DEUX MONTICULES DE BASEBALL AMOVIBLES POUR LE PARC DE BARNSTON

RÉSOLUTION 20-04-35375

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat de deux monticules de baseball amovibles pour le parc de Barnston ;

CONSIDÉRANT que le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Le Groupe Sports-Inter au montant de 6 665 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espace verts concernant l'offre de la compagnie Le Groupe Sports-Inter;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2020-19 pour l'achat de deux monticules de baseball amovibles pour le parc de Barnston, auprès de la compagnie Le Groupe Sports-Inter au montant de 6 665 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au surplus affecté - projets spéciaux, poste budgétaire numéro 02-920-07-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-35376

11.9 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LES TRAVAUX ET LA FOURNITURE D'ENROBÉE BITUMINEUX ET LA RÉPARATION DU PAVAGE DE TYPE A, B ET C DES RUES POUR L'ANNÉE 2020, SOIT CELLE DE LA

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

COMPAGNIE COUILLARD CONSTRUCTION LIMITÉE AU
MONTANT DE 434 225 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 20-04-35376

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour les travaux et la fourniture d'enrobés bitumineux et la réparation du pavage de type A, B et C des rues pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la *Loi sur les cités et villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 14 avril 2020 à 9 h 00 à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues soit;

SOUMISSIONNAIRES	TYPE A T/M	TYPE B T/M	TYPE C T/M
	TOTAL AVANT TX		
Couillard Construction Limitée	355,00 \$	179,00 \$	114,50 \$
	Total A/B/C : 434 225,00 \$		
Pavages Maska inc.	461,64 \$	188,76 \$	120,52 \$
	Total A/B/C : 483 069,50 \$		
Sintra inc.	395,25 \$	227,88 \$	141,65 \$
	Total A/B/C : 524 999,50 \$		
Eurovia Québec Construction inc.	405,70 \$	274,47 \$	141,34 \$
	Total A/B/C : 538 212,00 \$		

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Couillard Construction Limitée au montant de 434 225 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- D'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture de béton bitumineux, type A, B et C incluant la main-d'œuvre pour la réparation du pavage des rues pour l'année 2020, soit celle de la compagnie Couillard Construction Limitée au montant prévu à la T/M dans la soumission plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et au règlement de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense pour un montant total de maximal de 450 000 \$ au poste budgétaire numéro 02-920-03-721;
- De permettre d'affecter davantage de budgets sous réserve de la réception de l'aide financière à confirmer du programme d'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 20-04-35377** 12.1 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA MRC DE COATICOOK DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

RÉSOLUTION 20-04-35377

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Coaticook prend en compte le rapport annuel pour l'année 2019 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* «communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI» ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2019, tel que présenté; ET

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 20-04-35378** 14.1 APPUI DANS LE CADRE DE LA SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS QUI SE TIENDRA DU 19 AU 25 AVRIL 2020

RÉSOLUTION 20-04-35378

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale du don d'organes et de tissus se tiendra du 19 au 25 avril 2020;

CONSIDÉRANT que Transplant Québec assume un leadership important dans la promotion et l'éducation populaire sur la question du don d'organes et de tissus;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire participer à faire progresser collectivement à l'atteinte de l'objectif de sensibilisation de l'ensemble de ses citoyens et ainsi accroître le nombre de donneurs et de personnes transplantées;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle

RÉSOLU d'appuyer Transplant Québec dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 19 au 25 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL - APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE 2019

15. RÈGLEMENTS

20-04-35379

15.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-68 (2020) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES À UNE HABITATION »

RÉSOLUTION 20-04-35379

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser certaines dispositions applicables aux bâtiments accessoires à une habitation afin qu'elles soient mieux adaptées aux caractéristiques actuelles du territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 février 2020, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 9 mars 2020, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-68 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines dispositions applicables aux bâtiments accessoires à une habitation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-04-35380

15.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 18-28 (2020) ÉTABLISSANT LES NOUVEAUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ RÉTROACTIVEMENT À COMPTER DU 1ER AVRIL 2020 ET REFONDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-27 (2019)

RÉSOLUTION 20-04-35380

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la charte de la Ville de Coaticook et ses amendements prévoient l'exploitation d'un service d'électricité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook achète d'Hydro-Québec une grande partie de l'électricité qu'elle distribue aux consommateurs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit subir les modifications de tarifs d'Hydro Québec;

CONSIDÉRANT que la greffière a demandé d'être dispensée de la lecture du règlement numéro 18-28 (2020) lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du conseil de la Ville de Coaticook au moins deux jours francs avant son adoption;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le règlement sera rétroactif à compter au 1^{er} avril 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 18-28 (2020) établissant les nouveaux tarifs d'électricité rétroactivement au 1^{er} avril 2020 et refondant le règlement numéro 18-27 (2019).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

20-04-35381 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 20-04-35381

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière